

FAIRTRADE GEMENG KÄERJENG

Nous vous invitons à consulter le tableau d'évaluation de votre rapport d'activités 2017 et la décision quant au renouvellement de votre certification.

→ Grille de lecture du tableau d'évaluation :




types d'objectifs

Objectifs requis : les objectifs requis doivent être accomplis dans leur totalité en vue d'une recertification.


Objectifs recommandés : l'atteinte des objectifs recommandés est encouragée, mais non obligatoire en vue d'une recertification.

niveau d'atteinte des objectifs

L'accomplissement des deux types d'objectifs est mesuré comme suit :

 conforme - objectif minimum atteint	 partiellement conforme - objectif minimum atteint en partie	 non conforme - objectif minimum non atteint
--	--	--

EVALUATION

	Type d'objectif	Niveau d'atteinte	Notes & remarques
CRITERE 1 : politique Fairtrade au sein de la commune			
Café certifié Fairtrade et 2e produit Fairtrade offerts/consommés dans la maison communale pour les séances et réunions des commissions et du conseil ainsi que lors de réceptions, manifestations et fêtes municipales.	requis		Le café certifié Fairtrade est offert/consommé par l'administration. 4 autres types de produits Fairtrade systématiquement utilisés dans la mairie et pour les fêtes et réceptions (jus, sucre, chips et cacahouètes) 12 types de produits Fairtrade au total listés dans rapport (fruits >lesquels ?, sucreries, sucre, jus, cacahouètes, biscuits, chips, nougat, barres chocolat, cacao, barre sésame, gaufre) + sachets St Nicolas (quantité ? 100% Fairtrade)
Les employés de la commune sont invités à suivre cet exemple et à consommer également du café Fairtrade dans leurs propres bureaux p.ex.	recommandé	?	Information non connue
Le critère 1 est-il toujours respecté ?	OUI		Les objectifs minima ont été atteints et la sélection de produits Fairtrade offerts/consommés par l'administration a été développée au-delà du minimum requis.

CRITERE 2 : création d'un groupe d'action « Fairtrade Gemeng »				
Le groupe d'action se compose de 3 membres au minimum.		requis	★	11 membres
Il définit les objectifs et fixe la fréquence des réunions.		requis	★	En 2017, le groupe d'action local Fairtrade s'est réuni 7x. Rapports de réunions communiqués avec le rapport d'activités.
Il établit une liste avec noms, adresses, mails et compétences.		recommandé	★	Liste des membres avec e-mails de contact.
Il encourage des mesures de sensibilisation au CE et à la consommation équitable dans les :	établissements publics	requis	★	Les 2 MR offrent produits FT (selon l'appel d'offre stipulé par la commune) Fairtrade Food Trophy à la Maison Relais (MR) avec exposition <i>Bananneward</i> . Nous invitons les MR à recourir à l'offre workshop de Fairtrade Lëtzebuerg Participation autres établissements publics : <i>information non connue</i> .
	écoles	requis	★	Ecole musique a décidé de mettre produits FT (8 sortes) dans ses 2 automates Distribution sachets St Nicolas à tous les enfants école primaire (100%FT ?) Nous invitons les écoles à recourir à l'offre workshop de Fairtrade Lëtzebuerg. LTPS = FT School et soutient actions commune dans la mesure du possible
	associations	recommandé	●	Associations utilisant des produits FT non connus. Aucune mesure de sensibilisation des associations menée en 2017.
Il organise une action de sensibilisation d'envergure autour du CE au moins 1x par an au sein de la commune ;		requis	★	Lokalen Moart en collaboration avec l'école de musique à l'occasion de sa journée portes ouvertes > concours muffins + projection « <i>Kakao aus der Eifenbeinküste</i> » + stands vente et infos + don de 900€ à FTL
Il motive la gastronomie et le commerce local à proposer des produits issus du CE dans menus et assortiment.	gastronomie locale	recommandé	●	Etablissements Horeca offrant/consommant des produits FT non connus. Aucune mesure de sensibilisation des établissements Horeca menée en 2017.
	commerce local	recommandé	★	Commerces offrant des produits FT non connus. Un commerce (coiffeur) sensibilisé. Pas de réaction malgré réitération demande.
Il évalue tous les ans le développement de la Fairtrade Gemeng et remet le rapport annuel jusqu'au 31 mars (année suivante)		requis	★	Rapport transmis avec toutes pièces annexes requises le 23 mars 2018.
Le critère 2 est-il toujours respecté ?		OUI		Les objectifs minima requis ont été atteints.

CRITERE 3 : sensibilisation et information autour des activités de la Fairtrade Gemeng

Au sein de la commune, le concept « Fairtrade Gemeng » est diffusé à travers des reportages dans les publications municipales, sur le site internet ou par différents envois.	requis	★	Articles publiés : oui Rubrique Fairtrade sur le site : oui Autres : annonce actions FT via 3 panneaux d'information digitaux communaux
Le certificat « Fairtrade Gemeng » est apposé en un endroit bien visible au sein de la mairie.	recommandé	★	Oui +12 panneaux routiers Fairtrade Gemeng
La commune attire l'attention des médias sur leur engagement en tant que « Fairtrade Gemeng ».	recommandé	?	Information non connue
Le critère 3 est-il toujours respecté ?	OUI		Les objectifs minima requis ont été atteints et développés.

DECISION

Votre commune a atteint les objectifs minima fixés dans les 3 critères requis et sera ainsi recertifiée « Fairtrade Gemeng » pour l'année 2018.

Nous saluons particulièrement l'engagement de groupe d'action local Fairtrade, de même que la contribution des acteurs de l'éducation au développement du commerce équitable au sein de la commune.

RECOMMANDATIONS & REMARQUES

Reconnaissant, et saluant, la volonté du groupe d'action à trouver de nouvelles pistes de sensibilisation, nous l'encourageons tout particulièrement à mettre en œuvre son plan d'action destiné à rallier les associations au programme Fairtrade Gemeng, de même qu'à inclure la sensibilisation du secteur Horeca dans son plan d'action.

Nous invitons aussi le groupe d'action à encourager les acteurs de l'éducation à faire appel à l'offre gratuite de workshops proposés par l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg et à continuer à organiser parallèlement leurs propres actions de sensibilisation.

Enfin, nous vous recommandons de créer une rubrique Fairtrade sur le site communal – ou p.ex. une page dédiée sur les réseaux sociaux– et d'y partager les actions et mesures mises en œuvre par l'administration, le groupe d'action et les acteurs locaux partenaires au programme Fairtrade Gemeng.

Globalement nous invitons le groupe d'action local Fairtrade et l'administration à visiter le **nouveau site www.fairtradegemeng.lu** où sont affichés les **critères de certification Fairtrade Gemeng évolués**, tels qu'approuvés par le conseil d'administration de l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg – suite au processus de consultation des communes, la prise en compte des avis reçus et la présentation de la version avisée lors du Forum Fairtrade Gemeng le 18 avril 2018.

Dans ce cadre, et comme annoncé lors du forum, le rapport d'activité se fera dorénavant sur un rythme bisannuel et à partir du prochain rapport les informations pourront être saisies en ligne. L'échéance de remise du rapport sera désormais fixée au 1^{er} mars et non plus au 31 mars.



Nous attirons votre attention sur la campagne « **Rethink your clothes** ». Dans le cadre d'un mandat accordé par la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du MAEE, Fairtrade Lëtzebuerg et Caritas Luxembourg ont entamé ensemble – depuis avril 2018 et jusque fin juin 2019 – cette nouvelle campagne de sensibilisation autour des enjeux du secteur textile. Le but étant de montrer que plusieurs alternatives existent pour que le milieu de la mode rime avec respect des droits humains et de l'environnement.

Dans ce cadre, nous réitérons particulièrement notre appel aux administrations et acteurs locaux **à faire le choix des textiles certifiés Fairtrade** (c'est-à-dire pourvus du label ci-contre) **pour tout prochain achat textile à venir**.

Enfin, tout en appréciant fortement chaque action de sensibilisation au commerce équitable communiquée via les réseaux sociaux, nous serions reconnaissants aux membres du groupe d'action et aux personnes en charge de la communication au sein de l'administration, d'**ajouter @fairtrade.luxemburg dans les posts** afin que nous puissions mieux cerner l'étendu de vos actions – et surtout les partager et les *liker*.

A propos des critères de certification Fairtrade Gemeng

Pour rappel, ci-dessous les 3 critères de certification Fairtrade Gemeng, tels qu'applicables pour l'évaluation du rapport d'activités 2017 (critères Fairtrade Gemeng pré évolution).

Critère 1 – Politique Fairtrade au sein de la commune

Le conseil communal décide de devenir une « Fairtrade Gemeng » et de soutenir ainsi le commerce équitable. Dans une résolution, la commune s'engage également à avoir recours au café ainsi qu'à un deuxième produit Fairtrade dans la maison communale pour les séances et réunions des commissions et du conseil ainsi que lors de réceptions, manifestations et fêtes municipales.

Les employés de la commune sont invités à suivre cet exemple et à consommer également du café Fairtrade dans leurs propres bureaux par exemple.

Critère 2 – Création d'un groupe d'action « Fairtrade Gemeng »

Ce groupe d'action « Fairtrade Gemeng » coordonne les activités sur place et travaille à la réalisation et au développement des objectifs. Ce groupe est également responsable de l'évaluation annuelle et veille au respect des buts. Le groupe d'action se compose de 3 membres au minimum, p. ex. de représentants de différents groupes cibles ou des commissions compétentes. Un représentant de la commune doit être actif dans le groupe d'action.

Un groupe de travail respectivement une commission déjà existante (« Klimabündnisgruppe », commission de l'environnement, commission sociale, etc.) peut également créer ce groupe d'action.

Ce groupe d'action pourrait p.ex. aussi se composer des représentants suivants :

- citoyens engagés pour le développement durable
- commerçants, par ex. un représentant d'un magasin du monde
- représentants d'organisations non gouvernementales
- représentants d'écoles et d'associations

Les tâches du groupe d'action :

- définir les objectifs et fixer la fréquence des réunions ;
- établir une liste avec les noms, les adresses, les adresses e-mail et les compétences ;
- encourager des mesures de sensibilisation au commerce équitable et à la consommation équitable dans les établissements publics, les écoles et les associations ;
- organiser une action de sensibilisation d'envergure autour du commerce équitable au moins une fois par an au sein de la commune, par exemple un petit-déjeuner équitable ;
- motiver la gastronomie locale et le commerce local à proposer des produits issus du commerce équitable dans leurs menus et leur assortiment ;
- évaluation annuelle du développement de la « Fairtrade Gemeng »
- le rapport d'activité annuel est remis à Fairtrade Lëtzebuerg jusqu'au 31 mars de l'année suivante

Critère 3 – Sensibilisation et information autour des activités de la Fairtrade Gemeng

Au sein de la commune, le concept « Fairtrade Gemeng » est diffusé à travers des reportages dans les publications municipales, sur le site internet ou par différents envois. Le certificat « Fairtrade Gemeng » est apposé en un endroit bien visible au sein de la mairie. La commune attire l'attention des médias sur leur engagement en tant que « Fairtrade Gemeng ».

A partir de juin 2018, les critères évolués – soumis pour avis à l'ensemble des communes et discutés lors du forum Fairtrade Gemeng le 18 avril 2018 – entrent en vigueur. L'évaluation de l'accomplissement des critères sera bisannuelle et en ligne. Le prochain rapport sera à fournir pour le 1^{er} mars 2020.